



Mairie
d'OYEU 38690
Tél : 04 76 06 63 56

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 27 AVRIL 2023 :

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/04/2023.

PRESENTS :

Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Gilles RULLIERE, Philippe MOUTINHO, Laurent GREYNAT, Nathalie BEAUJEAN, Brigitte AUBERT, Cécile MEYER, Jérôme PECQUET, Marie-Hélène PILOT, Christophe BARBIER et Christelle MEYER.

EXCUSÉS : Ingrid SANFILIPPO donne pouvoir à Nathalie BEAUJEAN, Jean-Marc VALLET à Brigitte AUBERT.

ABSENT : Serge BARANIECKI.

Présents : 12, le quorum est atteint. **Pouvoirs :** 2 **Absent :** 1 **Votants :** 14

Ordre du jour :

- Demande de subvention pour le projet « PING EN EXTERIEUR ».
- Adhésion au TE38, délégation de compétence éclairage public.
- Informations et questions diverses.

MME Christelle MEYER est désignée secrétaire de séance. La séance commence à 20h00.

En préambule, M. Le Maire rappelle que cette réunion se déroule exceptionnellement en raison de délibérations à prendre avant la fin avril.

DÉLIBÉRATIONS

D2023-18 : Demande de subvention pour le projet « PING EN EXTERIEUR ».

Dans le cadre du plan « 5000 terrains de sport 2023 », l'agence nationale du sport finance à hauteur de 50 % minimum et de 80% maximum les opérations d'installation de nouveaux équipements sportifs sur le territoire.

La commune d'Oyeu dispose actuellement d'un city-stade avec une aire de jeu et souhaite développer cet espace de rencontre intergénérationnel et l'accès au sport pour tous en profitant de ce dispositif.

M. Le Maire propose l'achat et la pose de 4 tables de ping-pong avec 4 ateliers de type fitness en extérieur sur le site du city-stade d'Oyeu. Le coût du projet est estimé à **34 021,04 € HT**.

Ce projet peut être réalisé sans procédure de passation de marché public ni publicité au préalable, compte tenu de son montant.

Le projet intéresse fortement les acteurs de la vie communale, notamment l'association du tennis de table locale et l'école, pour animer des entraînements de pleins airs ou des cycles d'enseignement.

M. Le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour mener ce projet et déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Le Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet décrit ci-dessus dans la limite du montant présenté.
- **DECIDE** de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour mener à bien ce projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Une discussion s'engage sur la possibilité d'intégrer dans ce cadre un terrain « pumtrack » (Demande du conseil jeune). Il est rappelé qu'une convention avec un club et/ou l'école doit obligatoirement être établie pour bénéficier de ce financement. Actuellement aucune convention n'est signée pour le pumtrack et il ne peut par conséquent être intégré à ce dispositif.

D'autres financements pourront être recherchés pour cet équipement.

Délibération portant sur la délégation de compétence éclairage public au TE38 : NON VOTÉE ET REPORTÉE.

Cette délibération concernait le transfert de la compétence éclairage publique à TE38.

Deux décisions étaient à prendre :

1. Pour le transfert de compétence.
2. Choix du niveau de maintenance – Basilum ou Maxilum.

Cette délibération ne peut être prise à la date du conseil municipal extraordinaire, malgré l'information fournie par le TE38 : « TE38 intègre les communes les 1^{ers} janvier et 1^{ers} juillet de chaque année – la prochaine adhésion possible sera le 1^{er} juillet 2023. Il faut que la commune ait délibéré avant fin avril. » Au 27 avril 2023, les demandes d'adhésion auprès de TE38 sont déjà closes.

M. le Maire informe :

- Qu'il sera possible d'adhérer en fin d'année.
- Que les tarifs appliqués (maintenance) par TE38 vont être modifiés en fin d'année 2023, y compris pour les communes déjà adhérentes et dans la même mesure que pour les nouvelles communes adhérentes.
- Que la commune a déjà initié une transformation de ses éclairages publics par des leds (environ 80 % changé)
- Que le taux de financement de travaux neufs et le barème de la maintenance par TE38 dépendent de perception de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation finale d'Electricité) ou non par TE38. La commune d'Oyeu verse déjà cette taxe à TE38.

Il paraît alors intéressant de vérifier la possibilité de percevoir la TCCFE pour le compte de la commune, d'établir son montant et de comparer les 2 scénarii : Cout estimé de la délégation de compétence à TE38 (maintenance et travaux neufs) ou maintien dans le cadre de la commune avec perception de TCCFE.

Pour tous ces motifs exposés, la délibération est reportée à l'unanimité des membres présents.

POINT TRAVAUX :

Travaux réalisés :

- Ouverture du nouvel espace garderie/cantine le jeudi 27 avril 2023.
L'ensemble des utilisateurs – personnel communal et élèves – bénéficie de ce changement.
Quelques aménagements restent à terminer.

Fin de séance 21h30, prochain conseil municipal le 11/05/2023 à 20h.

Mme Christelle MEYER,
Secrétaire de séance.

M. Christophe BENOIT
Maire.

